



Conseil des droits de l'homme

49e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Koweït

Genève, le 7 mai 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Koweït et lui adresse les recommandations suivantes :

1. Réviser le Code pénal afin de limiter l'application de la peine de mort aux crimes les plus graves, conformément au droit international.
2. Assurer la pleine conformité des lois concernant la liberté d'expression, y compris la loi de 2006 sur la presse et les publications et la loi de 2015 sur la cybercriminalité, avec le Pacte II de l'ONU.
3. Garantir aux personnes concernées par les récentes mesures législatives sur la citoyenneté, le droit à un procès équitable, notamment par un examen individuel devant un tribunal compétent, indépendant et impartial.
4. Renforcer l'application des lois et règlements du travail protégeant les travailleurs migrants, y compris les travailleurs domestiques, contre les abus tels que la confiscation de passeports.

Je vous remercie.